



**Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY
Place, n° 17 devant la pharmacie.**

Le Bourgmestre,

- Vu la demande introduite ce 05/04/2022 par Madame Claudie CLINCKEMAILLE, responsable de la société VRANKEN N.V. (011/68 71 33) claudie@vrankennv.be sollicitant la réservation de trois emplacements de stationnement devant la pharmacie, Place, n° 17 à Jalhay ;
- Attendu qu'il y a lieu de réserver ces emplacements devant l'immeuble concerné pour faciliter le stationnement des véhicules qui doivent effectuer des travaux à l'ancienne banque ING ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

Art.1er Le **29/04/2022** de 07h00 à 18h00, la circulation des véhicules Place, 17 à 4845 JALHAY, sera régie comme suit :

- le stationnement des véhicules sera interdit, excepté véhicules des entrepreneurs, dans les trois emplacements de parking situés le long de la pharmacie au rez-de-chaussée de la Résidence "La Couronne" ainsi que sur les emplacements situés devant la pharmacie et l'ancienne banque ING.
(6 panneaux E3)

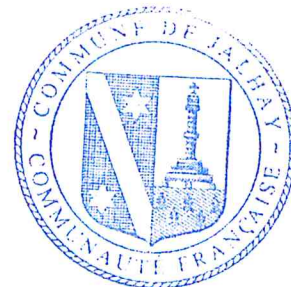
Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux E3). Celle-ci sera déposée et mise en place 24 hrs à l'avance par le service des travaux et mise en place et retirée par le demandeur sous son entière responsabilité.

Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.4 : Copie de la présente sera transmise

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
- A notre police locale.
- A notre service des Travaux
- Au demandeur

Jalhay le 06/04/2022
Par délégation



Michel PAROTTE
Echevin